



HAL
open science

Les plateformes numériques d'orientation : des outils pour la socialisation des élèves aux règles du marché

Paul Lehner, Clement Pin, Anne-Claudine Oller

► To cite this version:

Paul Lehner, Clement Pin, Anne-Claudine Oller. Les plateformes numériques d'orientation : des outils pour la socialisation des élèves aux règles du marché. *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 2023, 52 (3). hal-04198425

HAL Id: hal-04198425

<https://hal.science/hal-04198425v1>

Submitted on 4 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Version auteurs de Paul Lehner, Clément Pin et Anne-Claudine Oller. « **Les plateformes numériques d'orientation : des outils pour la socialisation des élèves aux règles du marché** », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol.52, n°3, décembre 2023.

La profusion récente de plateformes d'orientation témoigne de la vivacité sociale et politique des questions d'orientation et de l'ampleur des transformations numériques qui affectent l'ensemble des activités sociales et notamment le système éducatif. Elle renvoie selon nous à un phénomène de *plateformisation* (Bullich, 2018, 2021).

En première approche, ce phénomène peut être décrit comme celui d'une multiplication des outils numériques dans le champ de l'orientation. Mais, il est aussi bien plus que cela, à savoir une multiplication (et une diversification) des intermédiaires (et intermédiations) susceptibles de conditionner l'orientation des élèves. De ce fait, les plateformes peuvent participer à ce que Guéguen et Jeanpierre nomment la « domestication de l'incertitude » notamment au travers d'informations ou de fonctionnalités permettant d'anticiper, de planifier et de construire les possibles - scolaires et professionnels - comme des déclinaisons du probable (Guéguen & Jeanpierre, 2022, p.10).

Tout en reconnaissant les apports des travaux de philosophie, des sciences de l'éducation, et des sciences de l'information et de la communication, cet article entend développer une approche plus directement sociologique de la question de l'orientation. Cette question sera plus particulièrement abordée au prisme de l'accès aux études supérieures qui a récemment connu en France d'importantes transformations avec l'adoption de la loi Orientation et réussite des étudiants » (ORE) et la mise en place de « Parcoursup ». Si les travaux de recherche ont commencé à analyser leurs conséquences sur le recrutement des étudiants dans l'enseignement supérieur (Frouillou et al., 2020) ou sur le vécu des différentes catégories de lycéens dans leur transition du secondaire au supérieur (Giret et al., 2022) peu de travaux s'intéressent en revanche aux pratiques d'accompagnement à l'orientation par les professionnels de l'éducation au lycée, et en particulier à l'usage qu'ils font des plateformes numériques d'orientation. C'est ce que cet article propose de faire en envisageant l'accompagnement à l'orientation post-baccalauréat et les fonctions associées à ces outils numériques à partir de la problématique classique de la socialisation.

La thèse que nous développerons dans l'article est que, au regard de leurs caractéristiques sociotechniques, les plateformes d'orientation valent d'être considérées comme des outils de socialisation des élèves aux règles du marché. Nous entendons ici par marché en premier lieu un mode de régulation qui, à la différence de celui de la régulation étatique ou de la régulation par les réseaux (Powell, 1990), fait reposer la coordination sociale sur les principes de compétition et de libre choix, et sur des dispositifs favorisant l'échange entre offre et demande en vue de façonner les pratiques des acteurs. Dans le champ de l'orientation, ce façonnage consisterait à adapter le comportement des élèves (demandeurs de formations et à plus long terme d'emplois) aux attentes des recruteurs (responsables de formations ou employeurs) et, de la sorte, à « canaliser » (van Zanten, 2015) les parcours scolaires et professionnels des élèves.

Une thèse a priori similaire a déjà pu être formulée à propos des réformes de l'orientation conduites depuis une vingtaine d'années en France, en les interprétant comme symptomatiques de la mise en place d'une « nouvelle école capitaliste » réalisant un « travail institutionnel de normalisation » de la subjectivité des élèves et de leur parcours (Laval et al., 2011, p.203). Si cette thèse présente l'intérêt de porter le débat sur l'évolution contemporaine de la fonction

socialisatrice de l'École, elle souffre selon nous du caractère désincarné de ses analyses, et du caractère insuffisamment circonstancié de ses conclusions. C'est en ce sens que nous proposons d'étudier les pratiques d'accompagnement à l'orientation et les usages des plateformes sans préjuger de leur effet normalisateur, en mobilisant la richesse analytique du concept de socialisation qui invite à étudier « des *processus* réels et déterminés (comment la socialisation s'opère-t-elle ?) [...] des *agents* ou des *instances* précis (« qui » ou « qu'est-ce qui » socialise ?) », et finalement, « à préférer à la désignation générique de l'action de la socialisation sur les individus l'analyse de ses *effets*, de ses *produits*, de ses *contenus*, de ses *résultats* spécifiques (qu'est-ce qui est intériorisé par l'individu socialisé ?) (Darmon, 2016, p.6).

Notre propos se déploiera en trois étapes. Une première précisera l'emploi que nous faisons du concept de socialisation, en soulignant qu'il nous conduit à distinguer deux logiques distinctes d'accompagnement : une logique expressive promouvant l'expression de la personnalité des élèves et de leurs aspirations pour les aider à concevoir leur projet d'orientation scolaire et professionnelle, et une logique adaptative visant à l'intériorisation par les élèves d'informations de nature à adapter leurs aspirations aux conditions objectives de leurs chances ou potentialités « réelles ». À partir d'une description comparative de quatre plateformes, la deuxième partie entend présenter les ressources qu'elles mettent à disposition des acteurs de l'orientation pour chacune des deux logiques identifiées. Enfin, la troisième partie sera attentive aux appropriations dont les plateformes et leurs fonctionnalités font l'objet dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation d'élèves de terminale en filières générale, technologique et professionnelle. L'enjeu sera moins de repérer quelles sont les plateformes les plus ou les moins utilisées par les acteurs de l'orientation mais de contribuer à mieux comprendre pourquoi et comment ils y recourent.

Notre analyse s'appuie sur une série de matériaux (compte-rendu de plus de vingt heures d'observation, 29 entretiens semi-directifs avec des professeurs principaux et des chefs d'établissements, documentations locales) collectés au cours d'une enquête de terrain menée de 2021 à 2022 dans quatre établissements franciliens¹ (voir tableau ci-dessous).

Nom	Statut	Académie	IPS	Taux de réussite Bac
Lycée n°1	Lycée Polyvalent	Créteil	89,3	85%
Lycée n°2	Lycée Polyvalent	Versailles	111,4	78%
Lycée n°3	Lycée Général et Technologique	Versailles	100,3	81%
Lycée n°4	Lycée Général et Technologique	Créteil	79	79%

¹ Enquête réalisée dans le cadre du projet ORIREG qui a bénéficié du soutien apporté par l'ANR et l'État au titre du programme d'Investissements d'avenir dans le cadre du LABEX LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) et de l'IdEx Université Paris Cité (ANR-18-IDEX-0001). Ont participé à l'enquête : les auteurs, Agnès van Zanten, Erwan Lehoux, Clara Benet-Burgot, Marta De La Torre Carreira et Esther Vasseur.

1. L'orientation post-baccalauréat, creuset de nouvelles médiations numériques

1.1. Orientation post-baccalauréat et socialisation scolaire : entre sélection et accompagnement

S'il est assez commun d'attribuer à l'école et plus largement au système éducatif une fonction de socialisation, il est utile de distinguer deux grandes manières de concevoir cette fonction (van Zanten, 2008). Une première, dans la filiation durkheimienne, l'envisage comme un processus d'intégration à un ordre social déjà institué et exerçant sur les individus une contrainte de type objective, neutre et impersonnelle. L'École joue alors un rôle de socialisation en éveillant la conscience des élèves pour qu'ils adhèrent de manière autonome à l'ordre social et qu'ils participent activement à sa reproduction. La seconde conception s'inscrit dans une perspective wébérienne : en mettant l'accent sur le caractère dynamique et conflictuel de l'ordre social, elle envisage le système éducatif comme un espace de compétition entre individus et groupes sociaux pour l'accès à des biens et des ressources. L'expérience scolaire est alors socialisatrice pour les acteurs sociaux au sens où s'y joue leur appropriation des enjeux et des règles de la compétition sociale s'exerçant dans et à travers le champ scolaire. Ces deux perspectives sont éclairantes, bien que sur des registres différents, pour étudier la manière dont l'accès à l'enseignement supérieur est régulé dans des contextes sociaux spécifiques.

L'approche durkheimienne est particulièrement utile pour rendre compte des discours institutionnels qui visent par définition à naturaliser l'ordre social. Ainsi, par comparaison avec la culture anglo-saxonne, le contexte français se caractérise par une prévalence accordée à la dimension politique plutôt qu'économique des questions scolaires (Carpentier & Courtois, 2022). Bien que les enjeux économiques d'« employabilité » soient progressivement plus prégnants en France, les diplômes assurant un rôle de signal particulièrement décisif pour entrer sur le marché du travail (Dubet et al., 2010), l'accès à une formation même « supérieure » reste fortement associé, dans les textes officiels, à l'idée selon laquelle l'éducation est un bien dont la nature est irréductible au statut de simple bien privé : elle est conçue comme un droit individuel d'intérêt général dont le respect justifie l'intervention de l'État pour qu'il en garantisse l'accès, notamment en termes financiers. Ce droit n'en reste pas moins conditionné par certains critères définis en référence au principe méritocratique, l'obtention du baccalauréat étant le premier d'entre eux. Rappelons en effet que ce diplôme a le statut de premier grade universitaire depuis sa création en 1808, lui conférant une fonction de « passeport » pour l'enseignement supérieur tout en étant aussi, de ce fait, générateur de désillusions (Beaud, 2002).

La perspective wébérienne amène quant à elle à analyser l'accès à l'enseignement supérieur sous l'angle des luttes de statuts ou de classes tant autour de l'organisation de l'offre de formations que des stratégies des acteurs qui y postulent. Ces facteurs organisationnels et stratégiques étant moins de l'ordre des représentations que des contraintes matérielles et des pratiques, ils sont davantage de nature à évoluer dans le temps. La croissance démographique du nombre de bacheliers s'est ainsi accompagnée d'une diversification des types de baccalauréat (création du baccalauréat technologique en 1968, du baccalauréat professionnel en 1985) et d'une segmentation de l'offre des formations post-baccalauréats entre filières sélectives élitistes (CPGE, Grandes écoles), filières non sélectives de masse (formations universitaires), et filières sélectives courtes (STS et IUT). Corrélativement, les familles ont adapté et développé leurs stratégies de rentabilisation des parcours scolaires. L'intensification de la concurrence pour accéder aux filières supérieures élitistes conduit ainsi les publics concernés à choisir des options et des spécialités de baccalauréat pour optimiser les chances

d'accéder à ces formations (van Zanten, 2016). Plus largement, l'adoption en 2018 de la loi ORE, en généralisant le principe de sélection à toutes les filières de l'enseignement supérieur, tend à diffuser à l'ensemble des publics et de leurs familles l'adoption de telles stratégies de placement et d'optimisation des chances individuelles (Frouillou et al., 2019 ; 2020).

La prise en compte conjointe des perspectives durkheimienne et wébérienne amène à se demander si et comment l'extension des logiques concurrentielles de sélection donne lieu à une reformulation du principe d'égalité du droit de chaque bachelier d'accéder à l'enseignement supérieur. La rhétorique gouvernementale est que la réaffirmation de ce droit est recherchée par l'instauration d'un accompagnement universel à l'orientation post-baccalauréat, nommé « Parcours avenir »². Ce dernier s'inscrit dans le prolongement de dispositifs antérieurs (« orientation active » ou « réussite en licence ») qui avaient été pensés sur le modèle d'une « propédeutique » à l'enseignement supérieur (Bodin & Orange, 2013 ; Manifet, 2016). Toutefois, à la différence de ses prédécesseurs, le dispositif « Parcours avenir » se voit assigner des objectifs qui dépassent le seul enjeu de garantir l'accès de tous les bacheliers à une formation supérieure pour viser, à plus long terme, « la réussite de tous » dans le supérieur. Au regard de la problématique de la socialisation, la question devient dès lors de savoir si et comment l'accompagnement à l'orientation réalisé dans les lycées n'en vient pas à jouer une fonction d'accommodement universel/de masse aux règles de la sélection post-baccalauréat, et d'acceptation par les élèves des résultats de la compétition scolaire et universitaire.

Ce questionnement évoque la théorie de la socialisation développée par Bourdieu, formulée en termes d' « habitus », qui voit en elle « une dialectique permanente entre ce que l'on voudrait et ce que l'on peut », ou plus précisément, un processus d'ajustement des aspirations des sujets sociaux (des « agents ») à leur chances (ou potentialités) objectives (Bourdieu, 2015, p. 380-393). De ce point de vue, le fait que l'institution scolaire promeuve à travers le « Parcours avenir » l'expression par l'élève de ses aspirations, en l'aidant à élaborer son « projet d'orientation scolaire et professionnel », ne préjuge en rien qu'elle ne contribue pas en même temps, et par là même, à l'acceptation (et la légitimation) des résultats finaux de la compétition sociale que se livrent les individus et les groupes. En effet, en contrepoint de la logique expressive qui peut inspirer son action, il a été démontré que l'École peut dans le même temps jouer un rôle de refroidissement des attentes (Clarck, 1960) et d'attribution de la responsabilité de leurs échecs aux perdants d'une compétition scolaire présentée comme « méritocratique » (Duru-Bellat, 2019 ; Tenret, 2011). Au-delà des principes dont se réclame l'institution scolaire avec le « Parcours avenir », il est dès lors utile d'étudier empiriquement comment se met en œuvre l'accompagnement à l'orientation proposé aux lycéens, et d'analyser si et comment s'y combinent l'exercice de logiques expressives et adaptatives.

1.2. Un accompagnement inscrit dans un processus d'appariement médié par des outils numériques

Pour étudier empiriquement la manière dont les logiques expressives et adaptatives se combinent dans l'accompagnement à l'orientation en classe de terminale, il est nécessaire de prendre en considération le système de contraintes pratiques et matérielles mis en place par la procédure de candidature à l'enseignement supérieur. Cette procédure, qui a pris le nom de « Parcoursup » depuis l'adoption de la loi ORE, peut être décrite comme un processus

² Nous renvoyons à la présentation de ce dispositif sur le site internet du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (<https://www.education.gouv.fr/le-parcours-avenir-7598>) et à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 publié au *Journal officiel* du 7 juillet 2015.

d'appariement. Celui-ci peut se définir comme un processus consistant « à “faire des paires” entre des individus, ou entre des individus et des ressources sociales, ces paires étant réalisées en tenant compte des informations personnalisées ou des préférences » concernant les deux parties à appairer (Simioni & Steiner, 2022, p.11). Dans le cas de l'accès à l'enseignement supérieur nous avons d'un côté des candidats à des formations, et de l'autre côté des formations. Le déroulement d'un processus d'appariement repose sur trois principes (*ibid.*) : 1) pour qu'une paire se forme, il faut que les deux parties se choisissent mutuellement ; 2) l'enjeu de l'appariement réside dans l'allocation de ressources qui ont une grande importance pour chacune des parties, si grande que le processus nécessite la mise en circulation d'informations riches portant sur les propriétés singulières et les préférences propres à chaque partie ; 3) l'appariement est pris en charge par une instance sociale pouvant être qualifiée d' « agence », qui centralise la collecte et le traitement des informations fournies par chacune des parties. Dans le cas de « Parcoursup », cette instance n'est autre que la plateforme numérique Parcoursup administrée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur³.

Un point fondamental pour décrire le fonctionnement de ce système de contraintes est de prendre en compte la matérialité numérique de la procédure « Parcoursup », car chacun des enjeux d'accompagnement nécessite en pratique d'effectuer des opérations formatées par et pour un traitement informatisé. La compréhension de la procédure suppose de connaître le fonctionnement non seulement de la plateforme « Parcoursup » mais aussi et surtout du traitement algorithmique des informations (et donc des destins personnels !) qu'elle organise. En l'occurrence, l'algorithme de « Parcoursup » consiste à gérer de manière synchronisée une multitude de listes d'attentes en prenant en compte les préférences des candidats (les vœux qu'ils ont formulés initialement, puis leur acceptation ou refus des propositions d'inscription qu'ils reçoivent), le classement des dossiers de candidatures établis par les formations (sur la base des critères particuliers définis par chacune d'elles) et la capacité d'accueil limitée de chacune des formations - cette donnée étant centrale dans l'accès à l'enseignement supérieur par comparaison avec l'affectation dans l'enseignement primaire ou secondaire.

La dimension numérique est également omniprésente dans les opérations requises de la part des élèves. La fourniture des informations personnelles s'effectue ainsi par la constitution d'un dossier informatisé individuel sur la plateforme « Parcoursup ». Ce dossier est pré-construit de telle sorte que les élèves doivent transmettre des éléments génériques qui serviront à l'ensemble de leurs candidatures (état civil, parcours scolaire, activités extrascolaires, tout en précisant également si l'élève est boursier ou non) et des éléments spécifiques à chacune de leur candidature sous la forme d'un « projet de formation motivé ». Quant aux informations portant sur les formations, elles peuvent également être consultées par l'intermédiaire de la plateforme puisque les formations sont réglementairement tenues d'y présenter leur contenu, leurs conditions d'inscription, les « compétences et connaissances attendues », leurs « critères généraux d'examen des vœux » et leurs débouchés, en illustrant ces informations avec un ensemble de « chiffres clés » (telle que la capacité d'accueil et le nombre de candidatures reçues l'année précédente). Pour organiser l'accès des étudiants à ces informations, la plateforme « Parcoursup » contient une rubrique « formations » avec un moteur de recherche permettant aux élèves de cibler leurs recherches, tout en pouvant visualiser leur localisation sur une carte.

Comme nous le verrons *infra*, l'offre numérique d'informations sur les formations ainsi que l'offre numérique de conseils aux étudiants pour définir leur stratégie de candidatures sont loin de se réduire à la seule plateforme « Parcoursup ». Il n'en reste pas moins que la procédure

³ <https://www.parcoursup.fr>

« Parcoursup » structure objectivement l'accompagnement à l'orientation en terminale comme un processus d'appariement médié par des outils numériques. Par l'idée de médiation numérique nous n'entendons pas simplement l'idée d'opérations nécessitant l'usage d'outils numériques, mais plus fondamentalement le fait que ces opérations traduisent des principes dans une matérialité numérique exerçant un ensemble de contraintes objectives tant sur les élèves que sur les personnes en charge de leur accompagnement (et en premier lieu les personnels scolaires). En l'occurrence, la procédure « Parcoursup » matérialise une combinaison de principes assez caractéristiques de l'évolution contemporaine du système éducatif français (van Zanten, 2019). Elle associe en effet le traditionnel principe méritocratique (le dossier des élèves étant complété par l'institution scolaire en fournissant des informations sur leurs résultats scolaires) à un principe d'ordre libéral (valorisant l'expression des préférences et plus largement du libre choix des élèves et de leurs parents) et à un principe d'ordre gestionnaire (visant une allocation optimale des ressources en rationalisant l'appariement des élèves avec les formations).

Concrètement, le caractère numérique propre aux plateformes APB (de 2008 à 2017) puis Parcoursup (depuis 2018) a contribué à faire évoluer la manière dont les trois principes se matérialisent dans la gestion de l'orientation et de l'affectation post-baccalauréat. Au regard du principe méritocratique, Parcoursup s'inscrit dans la continuité d'APB, en contribuant à instituer un espace de compétition méritocratique d'échelle nationale, un « guichet unique » numérique faisant office de « place de marché de l'accès à l'enseignement supérieur » qui s'affranchit davantage des limites géographiques de différentes académies. La compétition s'en trouve amplifiée entre formations et entre candidats pour envisager (au moins virtuellement) leur appariement malgré la distance géographique qui les sépare. Concernant le principe gestionnaire, le recours au numérique a rendu possible l'embarquement d'une technologie algorithmique dans la gestion de l'orientation. Cette gestion intègre davantage avec Parcoursup qu'avec APB, une exigence de « transparence » (du moins d'objectivation) portant sur les critères de sélection définis par les formations et sur les règles nationales de priorisation de certains candidats qui, en s'appliquant, viennent modifier les classements établis par les formations sous l'effet de quotas sociaux, géographiques ou encore liés aux filières scolaires d'origine.

Le croisement d'une logique de marché méritocratique avec l'exigence gestionnaire de transparence a des conséquences directes sur la manière dont se matérialise le principe libéral. Il génère des modifications profondes du système de contraintes s'exerçant sur les usagers : l'exercice de leur libre choix nécessite dorénavant une activité de recherche d'informations particulièrement complexe et intense : complexe car les informations sur les critères de sélection sont (virtuellement) spécifiques à chaque formation (et non plus seulement à chaque type de formation) ; intense car, les informations à rechercher étant à chaque fois spécifiques, leur recherche et leur interprétation pour en tirer des enseignements en termes d'estimation des chances d'être sélectionné nécessite d'y consacrer un temps (virtuellement) infini car le résultat d'une telle réflexion reste (par définition) incertain. Cette concrétisation du principe libéral exacerbe de ce fait les enjeux de l'accompagnement à l'orientation et avec eux la production d'outils (notamment numériques) permettant d'équiper les élèves dans leur démarche.

2. Les plateformes d'orientation : des outils de canalisation des parcours scolaires

2.1. Les plateformes d'orientation comme objet d'étude

Selon le droit français, une plateforme numérique fait référence à « toute personne physique ou morale proposant, à titre professionnel, de manière rémunérée ou non, un service de communication au public en ligne reposant sur : 1° le classement ou le référencement, au moyen d'algorithmes informatiques, de contenus, de biens ou de services proposés ou mis en ligne par des tiers ; 2° Ou la mise en relation de plusieurs parties en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un contenu, d'un bien ou d'un service »⁴. Aussi, « la définition française des plateformes numériques permet [...] d'intégrer à la fois les plateformes proposant des activités de référencement et celles proposant des activités d'intermédiation » (Faure-Muntian & Fasquelle, 2020 : 32-33). Prendre des plateformes d'orientation comme terrain d'enquête implique de procéder à une analyse de contenus (propos tenus, ton employé, registre de langue), tout en prenant en compte les aspects visuels et graphiques de la plateforme ainsi que son ergonomie de navigation.

Bien que les quatre plateformes étudiées ici (Parcoursup, Terminales de l'Onisep⁵, Oriane.info, Inspire) sont des plateformes d'intermédiation, se situant entre utilisateurs et service (ici, de l'orientation), elles ne sont pas pour autant de nature similaire. Parcoursup et Terminales sont des plateformes institutionnelles étatiques. Elles relèvent donc du ministère de l'éducation nationale et de ce fait, le logo de la République française est bien visible sur l'ensemble des pages du site. À l'opposé, Inspire est une plateforme privée à but non lucratif, développée par l'association Article 1 (résultat de la fusion des associations Frateli et Passeport Avenir en 2017), qui souhaite lutter contre les inégalités sociales et permettre aux « talents » des milieux populaires de se révéler et de ne pas être freinés par leur origine sociale⁶. En raison des liens étroits qu'ont tissés les fondateurs d'Article 1 avec l'institution scolaire, la plateforme Inspire est « labellisée » par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Entre ces deux pôles de plateformes se situe Oriane.info, la plateforme d'aide à l'orientation (et à la recherche d'emploi) de la région Île de France. Plateforme publique d'une collectivité territoriale, seul le logo de la région Île de France est affiché ; ni celui du ministère de l'éducation nationale, ni celui du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ne sont mentionnés, pas même au titre de partenaires.

Dans le fil de notre argumentation, nous proposons de ne pas concevoir ces plateformes comme de simples supports de communication mais comme des outils d'accompagnement à l'orientation et de socialisation des élèves. Nous en produisons donc une description et une analyse à partir de l'hypothèse empirique selon laquelle elles contribuent chacune à leur manière, par les informations et conseils qu'elles fournissent ainsi que par leurs fonctionnalités, au processus de « "canalisation" des aspirations, autrement dit [au] fait de contraindre ou tout du moins d'orienter les choix des élèves vers certains types d'études, filières ou établissements » (van Zanten, 2015, p. 82-83). Chacune des plateformes va canaliser différemment les aspirations des lycéens, en contribuant à activer ou à étayer soit des

⁴ Article L. 111-7 du code de la consommation, Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

⁵ Tous les ans, vers le mois de décembre, l'Onisep met à jour le nom de sa plateforme dédiée à l'orientation post-bac en y ajoutant l'année scolaire. Aussi pour l'année 2021-2022, année de l'enquête, la plateforme étudiée était Terminales 2021-2022.

⁶ https://article-1.eu/qui-sommes-nous/?doing_wp_cron=1665789006.6706280708312988281250

mécanismes de « refroidissement » et d'adaptabilité professionnelle, soit des mécanismes d'expressivité.

2.2 D'une plateforme à l'autre, des logiques adaptative et expressive plus ou moins employées

Aux différences de statut des plateformes coïncident des contenus, eux-mêmes articulés à une conception de l'orientation, appréhendables tant par ce que chacune d'entre elles propose (informations transmises, activités à réaliser, types de conseils dispensés) que par le rapport instauré avec l'utilisateur, notamment via le registre de langue employé. Le tableau ci-dessous positionne chacune des plateformes étudiées en termes de conception de l'orientation, à dominante adaptative ou expressive.

	Statut	Date de création	Public-cible	Fonctionnalités principales	Conception de l'orientation (dominante)
Parcoursup (Ministère de l'éducation nationale)	Public (État)	2018	Élèves de terminale	Fourniture d'informations objectives (moteur de recherche des formations)	Adaptative
Terminales (Onisep)	Public (État)	2018	Élèves de terminale	Fournitures d'informations objectives (étapes d'une démarche d'orientation)	Adaptative
Inspire (Article 1)	Privé (association)	2018	Tous les lycéens	Accès à des informations subjectives (appariement avec des « éclaireurs »)	Expressive
Oriane (Région Ile-de-France)	Public (collectivité territoriale)	2018	Publics scolaires et non scolaires	Accès à des informations objectives (fiches métiers et carte des formations)	Adaptative

Incontournable car inscrite dans la procédure d'orientation des élèves de Terminale, la plateforme Parcoursup revêt le caractère le plus institutionnel. Précisons que nous ne nous intéressons plus ici à Parcoursup en tant que procédure (comme *supra*) mais bien en tant que ressource d'informations et de conseils pour les élèves. « Plateforme nationale de référence pour l'offre de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur »⁷, elle s'inscrit dans une visée essentiellement administrative de l'orientation. Sans chercher à dissuader les élèves

⁷ <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations>. Consulté le 10.10.22

de formuler tel ou tel vœu de formation, le contenu de cette plateforme ne mobilise en rien l'expressivité et l'affectivité des candidats, et les incite à appréhender factuellement et froidement la procédure d'orientation. Les informations disponibles sur la plateforme sont en effet très pratiques et factuelles, comme le met en évidence la section du site intitulée « Ce que Parcoursup vous permet de savoir sur les formations ».

« Ce que Parcoursup vous permet de savoir sur les formations⁸

Le moteur de recherche Parcoursup permet d'accéder aux fiches de présentation de chaque formation. Ces fiches comportent des informations essentielles pour vous permettre de faire vos choix :

- Des informations utiles sur l'établissement : son statut (public/privé et sélective/non sélective), les frais de scolarité, l'adresse, le site de la formation
- Les enseignements proposés
- Les connaissances et compétences attendues
- Des conseils sur les parcours au lycée recommandés par les formations pour réussir pleinement dans ses études supérieures
- Les critères d'examen des vœux
- Les possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels
- Les dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- Les contacts d'un responsable pédagogique, d'un référent handicap et d'étudiants ambassadeur pour échanger et récupérer des informations utiles
- Le nombre de places proposées (information disponible à compter du 20 janvier 2022)
- Le nombre de candidats et le nombre d'admis en 2021
- Les taux de passage en 2^{ème} année et taux de réussite selon le bac, débouchés et taux d'insertion professionnelle (information disponible à compter du 20 janvier 2022)
- Le secteur géographique et le taux minimum de non résidents de l'académie en 2021 (pour les licences)
- Le taux minimum de lycéens boursiers en 2021 »

La dimension expressive est quasiment inexistante dans les autres rubriques de la plateforme, si ce n'est à travers le rappel de la prise en compte de la motivation dans le traitement des candidatures par les formations, en référence aux « projets de formation motivés ».

Du fait de son rôle institutionnel en tant qu'opérateur de l'État, les plateformes/services en ligne que développe l'Onisep adoptent une tonalité proche de celle de Parcoursup. Si l'emploi de la seconde personne du pluriel est privilégié sur le site de l'Onisep (« vous recherchez des informations sur... »), la plateforme Terminales recourt à la première personne du singulier afin de donner à voir aux élèves de terminale, ce qu'est une orientation « active », tout en la cadrant étape par étape. La démarche d'orientation y apparaît alors comme un processus rythmé par l'appropriation d'informations certes froides et chaudes, tout en restant dans un registre de communication informatif et descendant avec les élèves. Terminales correspondant en ce sens

⁸ <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations>. Consulté le 10.10.22

davantage à un outil d'auto-assujettissement aux normes qu'à la construction d'un parcours personnel de formation.

Onisep-Terminales 2021-2022⁹

« 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur

Etape 1 : J'explore les possibles

- 10 conseils pour s'orienter
- Que faire après le bac ?
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel
- Rechercher un métier
- Questionnaire d'auto-évaluation

Etape 2 : Je découvre les formations et les parcours

- Ma première année en...
- Rechercher une formation
- Réussir dans le sup
- Des MOOC d'aide à l'orientation
- Un aperçu des cours à la fac
- Les parcours de réussite

Etape 3 : J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

- Sport
- Les études de psycho
- Les études de santé
- Les études de droit
- Les écoles d'art
- Les licences de sciences

Etape 4 : Je souhaite en parler

- Les lieux d'information près de chez vous¹⁰
- Les semaines de l'orientation
- Kits forums et salons
- Journées portes ouvertes
- Orientation : les interlocuteurs dans mon lycée
- Je contacte un conseiller

Etape 5 : Je prépare mon entrée dans le supérieur

- Parcoursup c'est quoi ?
- Conseils et aides
- Parcoursup 2021 : bilan de la procédure
- Calendriers de terminale 2021-2022
- L'offre de formation sur Parcours
- Vie étudiante et mobilité

⁹ <https://www.terminales2021-2022.fr/> Consulté le 10.10.22

¹⁰ On notera ici l'emploi de la première personne du pluriel, pour donner une information très factuelle et « froide ».

Le contenu de services en ligne de l'Onisep et de sa plateforme Terminales ne s'inscrit pas uniquement dans un registre adaptatif. Par exemple, le futur étudiant peut prendre connaissance du témoignage d'« étudiants ambassadeurs » (sur le site de l'Onisep), cela pouvant aussi bien avoir pour effet de refroidir ses envies que de les aiguïser. Toutefois, à la différence de ce que propose la plateforme Inspire, l'Onisep n'a pas (ou peu) développé de fonctionnalités permettant aux élèves-candidats d'échanger directement avec des étudiants.

En contre point d'une approche de l'orientation institutionnelle, administrative et factuelle, la plateforme Inspire développe une vision que l'on peut qualifier de communautaire et horizontale où domine délibérément une logique expressive. La phrase d'accueil sur la plateforme résume parfaitement ces deux dimensions (communautaire-horizontale et expressive) : « Cherche ta voie avec ceux qui l'ont trouvée »¹². Tandis que sur Parcoursup et sur le site de l'Onisep l'utilisateur est vouvoyé, il est au contraire tutoyé sur INSPIRE, créant ainsi un effet de proximité entre le futur étudiant et la plateforme. Ce ton est ajusté à l'objectif porté par l'association Article 1 qui est d'instaurer, par le biais de sa plateforme, un système de mentorat mettant en relation des futurs étudiants avec des étudiants pouvant répondre à leurs questions. Ces étudiants faisant fonction d'ambassadeurs sont qualifiés d'« éclaireurs »¹³.

Pour établir un contact avec un tel « éclaireur », l'élève utilisateur de la plateforme doit renseigner un court questionnaire lui demandant de préciser sa classe, ses enseignements de spécialité, celui abandonné en terminale, ses éventuelles options, les domaines qui l'intéressent le plus (en cochant des smileys), ses moyennes, les matières qu'il apprécie le plus¹⁴. L'élève n'est ainsi pas seulement mis en situation de récepteur de messages à tonalité affective : sa disposition à adopter ce type d'expressivité est mise à contribution dans son rapport à son avenir, dans sa manière de s'y projeter.

Au-delà du simple registre affectif, c'est plus largement l'expression par l'élève de ses centres d'intérêt et sa disposition à valoriser ses divers engagements qui sont suscitées. Le futur étudiant doit en effet indiquer s'il « a pratiqué un sport en club, été bénévole dans une asso, effectué une formation BAFA, servi comme pompier volontaire, pratiqué une activité artistique en dehors du temps scolaire, effectué un stage/job/service civique en lien avec [son] projet d'orientation, effectué une formation aux premiers secours, suivi un MOOC de préparation à l'enseignement supérieur », où il « s'imagine étudier », mais aussi s'il a « envie de faire une formation post-bac en alternance/apprentissage ». Les informations exigées sont particulièrement riches. Il ne s'agit pas seulement d'amener l'élève à dire ce qu'il a fait ou pas, ni même simplement à objectiver ce qu'il aimerait faire, mais aussi ce qu'il se sentirait capable de faire ou pas. L'enjeu n'est donc pas simplement de mettre l'élève en situation d'envisager « le champ (objectif) des possibles » de sa poursuite d'études, mais, plus en amont dirons-nous, « le champ (subjectif) de ses propres aspirations » voire « son univers du désirable ». À l'issue d'un questionnaire, qui n'est pas un test de personnalité labellisé, s'affichent les profils (avec photo et court CV) des « éclaireurs [...] forcément sympas » dont les études se rapprochent le plus des « pistes »

¹¹ Ici l'emploi de la première personne du pluriel pour les élèves se destinant à une formation par apprentissage peut créer l'impression que les futurs apprentis sont moins « maîtres de leur destin » que les autres.

¹² <https://inspire-orientation.org/> Consulté le 10.10.22

¹³ Entendu ici dans son double sens : les étudiants « éclairent » les futurs bacheliers en répondant à leurs questions, mais aussi parce qu'ils leur éclairent la voie qu'ils vont prendre.

¹⁴ Là aussi en cochant des smileys, allant du smiley avec une larme à celui avec des cœurs à la place des yeux.

proposées au futur étudiant. L'élève-utilisateur de la plateforme est alors invité à « liker » les éclairés qui l'intéressent afin d'entrer en contact avec eux.

Likes, smileys, tutoiement, registre de langue parfois familier, la plateforme INSPIRE cherche à mettre le futur étudiant en confiance par un effet de proximité et par une mobilisation très forte de sa subjectivité. Aussi, il n'est guère étonnant que le registre adaptatif ne soit pas fortement mobilisé. Si « les pistes de formation » consistent en plusieurs « fiches » de présentation des différentes formations (en précisant le programme, le type de cours et les débouchés), Inspire ne renvoie pas le futur étudiant vers d'autres sites, ne serait-ce que les sites des formations proposées et ce, même dans la rubrique « les ressources ». Au contraire, dans cette rubrique, le futur étudiant y trouve un blog et « un kit de survie » qui donne des éléments d'informations tant sur les aides et prêts étudiants, les aides à la mobilité, les « bons plans » et « jobs » étudiants, ainsi que sur le logement, l'alternance, la recherche de stages. Sont également mis à sa disposition des conseils sur l'entretien d'embauche, l'amélioration de l'identité virtuelle, la création d'entreprise ou encore les « soft skills », donnés de façon très normative et froide (malgré une infographie dynamique).

Si les trois plateformes précédentes (ParcourSup, Terminales et Inspire) ont une entrée par les formations, la plateforme Oriane.info s'inscrit dans une logique « métiers » et cherche à articuler dimension expressive - via des tests d'auto-évaluation et d'orientation - et dimension adaptative en présentant au futur étudiant des « stratégies d'orientation » lui permettant de se familiariser davantage aux attentes des employeurs. La logique « métiers » est particulièrement mise en avant. Ceci s'explique par la dévolution ancienne aux Régions de responsabilités dans le champ de la formation professionnelle. A contrario, les Régions ne se sont vu attribuer que récemment des compétences en matière d' « information à l'orientation » avec la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnelle » adoptée en 2019. La plateforme Oriane.info s'inscrit dans une logique adaptative de l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur, tant dans le ton employé que dans les informations dispensées. En effet, lorsque l'utilisateur clique sur l'onglet « lycéen », il est invité à s'informer de façon très pragmatique sur le « nouveau bac », à découvrir des métiers, tout en étant incité à « mieux [se] connaître à l'aide du test d'orientation Oriane » et à mettre en place des stratégies d'orientation.

Les « stratégies d'orientation » de la plateforme Oriane.info¹⁵

« La première étape est de **mieux me connaître** afin d'identifier les informations importantes de mon profil et de les mettre en lien avec mon projet. Pour cela :

- Je réponds au **Questionnaire d'intérêt en ligne sur Oriane.info**, ou à un autre questionnaire d'intérêt, par exemple au CIO de mon secteur ;

- Je remplis **Ma fiche d'autoévaluation** : cela m'apporte un meilleur éclairage sur ce que j'aime, mes compétences et mes objectifs ;

- Je précise mon projet en échangeant avec mes professeurs, mon entourage, des **communautés d'étudiants et de pros** (par exemple **JobIRL**), en rencontrant un **professionnel de l'orientation** et en **explorant les métiers** sur Oriane.info.

¹⁵ <https://www.oriane.info/quels-metiers-soffrent-vous>. Consulté le 10.10.22. Les mots en gras le sont également sur la plateforme.

Je peux maintenant **mettre au point ma stratégie d'orientation**.

Après le lycée, les études supérieures m'offrent un panel de possibilités vraiment varié ! Comment m'y retrouver ?

Partir de mon bac

Je peux commencer par m'informer sur les poursuites d'études conseillées **selon mon type de bac**.

Ainsi, un **bac général** m'ouvre le plus souvent la voie vers des **études longues** (en moyenne 5 ans d'études) à l'université ou en école alors qu'un **bac technologique ou un bac pro** me permettent d'accéder préférentiellement à des filières courtes ou moyennes, souvent professionnalisantes (bac + 2-3) en BTS (Brevet de technicien supérieur), DUT (Diplôme universitaire de technologie), DEUST (diplôme d'études universitaires supérieures de technologie) ou dans certaines écoles spécialisées.

Ma **série ou spécialité de bac** est également un passeport privilégié vers certaines formations. »

En instaurant un continuum entre formation (type de baccalauréat, spécialités) et milieu professionnel (plus particulièrement régional), Oriane.info participe à une canalisation pragmatique des choix et des aspirations des lycéens en fonction des possibles débouchés, alors même qu'elle s'adresse à eux à la première personne du singulier, les plaçant comme « acteurs » de leur orientation, et les incitant à réaliser un questionnaire d'intérêt à partir de leurs aspirations et traits de caractère. À ce test, qui s'organise en trois parties (« dans mon métier futur, j'aimerais...¹⁶ », « dans mon activité future, je me verrais bien...¹⁷ », « dans quel domaine d'activité, aimerais-je travailler ?¹⁸ », où il est possible de cocher la case « oui », « non », « entre les deux »), sont immédiatement associés des catégories de jugement des employeurs. En effet, à l'issue de la réalisation du test, l'utilisateur « découvre [son] profil d'intérêts professionnels » au regard de son degré d'attrance dans les domaines suivants : social, manager, relationnel, scientifique, organisateur, littéraire, créatif, audacieux, actif, concret, concepteur, négociateur », ainsi que les métiers qui leur sont associés. Sur le volet scolaire, les « stratégies d'orientation » présentées ont pour caractéristique d'être différenciées selon les parcours antérieurs et les acquis scolaires des élèves. Une logique de canalisation est ainsi très explicite, en préconisant par exemple davantage aux bacheliers du général des parcours dans des filières de formations longues, et aux bacheliers technologiques et professionnels des filières courtes.

Si une analyse « internaliste » des plateformes d'orientation a le mérite de rendre compte de traductions matérielles, techniques et opérationnelles des logiques expressive et adaptative de l'accompagnement, elle présente aussi le risque de se focaliser uniquement sur les fonctionnalités des outils au détriment des usages qui en sont faits. Afin de nous prémunir d'une approche envisageant la mise en œuvre de l'action publique comme un processus linéaire et

¹⁶ Par exemple : « concevoir des appareils de haute technologie », « aider à résoudre les difficultés d'autres personnes »

¹⁷ Par exemple « décorer, aménager des appartements », « participer à des missions risquées », « partir en Afrique étudier les espèces animales en voie de disparition », « piloter une machine automatisée », « composer des musiques de films », « s'occuper d'adolescents en difficulté ».

¹⁸ Par exemple « coiffure, esthétique, bien être », « santé, paramédical », « bâtiment, travaux publics », « développement durable ».

descendant (Arsène et Mabi, 2021), nous examinons dans la troisième partie la place et la fonction des plateformes dans la division du travail d'orientation au sein des établissements enquêtés.

3. Les plateformes d'orientation dans les établissements scolaires : entre supports, contraintes et ressources

La dernière partie de l'article s'intéresse aux usages que font les professeurs principaux (PP) des plateformes numériques d'orientation dans un contexte de forte déstabilisation de la division du travail d'orientation générée par la nouvelle procédure et la question de l'accompagnement des élèves. Avant d'analyser les manières dont les PP se saisissent des plateformes numériques, cette partie revient sur le cadre général dans lequel les actions des PP s'inscrivent. Enfin, nous montrerons que si les élèves sont massivement responsabilisés dans l'élaboration de leurs choix d'orientation et qu'ils se trouvent eux-mêmes confrontés aux logiques contradictoires d'expressivité et d'adaptation, les pratiques d'accompagnement que mettent en œuvre les enseignants visent avant toute chose à sécuriser les choix de leurs élèves.

3.1. Préparer les élèves à Parcoursup : une mission centrale des établissements

Les entretiens réalisés avec les chefs d'établissements permettent de recueillir leur perception des évolutions des dernières années en matière d'orientation. Sans surprise, celle-ci accorde une place conséquente à la question de l'accompagnement des élèves. « La question de l'orientation et de l'accompagnement des élèves est devenue beaucoup plus centrale que par le passé » nous dit l'un¹⁹. Elle est devenue « un enjeu majeur »²⁰, selon un autre, en conséquence des premiers bilans tirés de la nouvelle procédure. Au niveau national, l'accompagnement des élèves et de leurs familles a été défini à la fois comme la cause et la solution potentielle des problèmes d'appariement qui perdurent entre l'offre et la demande de formations post-baccalauréat²¹. Sur la base de ce constat partagé chaque année, depuis 2018, un guide pratique à destination des personnels de direction, professeurs principaux et psychologues de l'éducation nationale (spécialité Éducation Développement et Orientation) abordant « l'accompagnement des élèves vers l'enseignement supérieur » est disponible en ligne. Cette modalité d'action incitative se fonde sur le cadre réglementaire établi dans le Code de l'éducation. L'article D331-23 dresse la liste des acteurs censés apporter leur aide aux élèves dans la définition de leur « projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle ». L'article D331-26 explicite quant à lui la finalité associée à cet accompagnement, à savoir l'appropriation des informations par les élèves et leurs familles pour construire leur parcours scolaire et professionnel.

Outre les « aspects techniques complexes et lourds à gérer »²² dont elle est porteuse, la plateforme Parcoursup a contraint les équipes de direction à construire des modalités spécifiques d'accompagnement selon que les élèves sont en filières générales, technologiques ou professionnelles. Comme le rappellent les chefs d'établissement, le pilotage est rendu difficile par l'absence de moyens pour financer les cinquante-quatre heures d'accompagnement (en filières générales et technologiques). Cette pénurie de moyens nécessite d'avoir recours à des « bricolages » locaux, tel que le fléchage des heures d'accompagnement personnalisé. De

¹⁹ Extrait d'entretien réalisé avec le chef d'établissement, Lycée n°4

²⁰ Extrait d'entretien réalisé avec le chef d'établissement, Lycée n°2

²¹ Rapport de la Cour des comptes, 2020

²² Extrait d'entretien réalisé avec le chef d'établissement, Lycée n°2.

plus, le suivi des élèves est rendu particulièrement complexe en raison de la récente réforme du baccalauréat général qui fait évoluer les élèves dans un groupe classe éclaté et qui a des répercussions tant sur les emplois du temps que sur l'organisation des conseils de classe.

Schématiquement - et sachant qu'il y a des spécificités propres à chaque établissement étudié - la division du travail est structurée d'une façon relativement standard. Sont dévolues aux personnels de direction la gestion des aspects techniques de la plateforme et l'information aux parents sur le calendrier et les différentes phases de l'application. Si la répartition des rôles entre les deux PP est le fruit, tant d'arrangements locaux au sein des établissements, qu'entre les enseignants eux-mêmes, ils sont (parfois à des degrés différents) chargés d'inviter les élèves à s'engager dans une démarche de recherche et de questionnement sur leurs aspirations, les formations et les débouchés professionnels potentiels et réalisent le suivi des élèves sur Parcoursup (cf. *infra*). Ils assistent également aux conseils de classe, remplissent les « fiches avenir », rencontrent les parents, et peuvent recevoir les élèves en entretien personnalisés. Le suivi individuel des élèves qui rencontrent des difficultés incombe davantage aux CPE et PsyEN. Par ailleurs, compte tenu des contraintes de temps et de moyens, il n'est pas rare qu'une partie du travail d'information soit déléguée à des acteurs privés et associatifs. Ces derniers sont d'ailleurs parfois perçus comme plus « compétents » pour présenter l'aspect technique des plateformes ou pour aborder les évolutions de certains secteurs d'activité professionnelle.

Cette répartition des missions et l'objectif de celles-ci révèlent le caractère structurant de la double finalité expressive/adaptative assignée à l'accompagnement des jeunes en matière d'orientation. Dans l'esprit de nombreux enseignants, la distinction entre logiques expressive et adaptative renvoie à un partage de compétences professionnelles entre Psy-EN et enseignants, le questionnement introspectif sur les goûts et les aspirations renvoyant plutôt à une expertise psychologique détenue par les Psy-EN, tandis que l'appréciation du potentiel objectif des élèves renverrait de son côté à l'appréciation des enseignants en particulier sous forme de notes.

D'autre part, et plus largement, cette répartition des missions révèle l'horizon scolaire et professionnel de l'orientation. La mission d'éduquer à l'orientation reviendrait à l'ensemble des personnels éducatifs, tandis que les personnels extérieurs et souvent privés seraient quant à eux essentiellement mobilisés dans l'intention de fournir des informations relatives au monde du travail. Cette tension se retrouve dans les extraits d'entretiens réalisés avec les personnels de direction au sujet des finalités de leurs politiques d'orientation. Les chefs d'établissement évoquent à la fois l'objectif de « lutter contre l'autocensure » et « contre la reproduction des inégalités sociales »²³ et celui de « réguler les flux » selon les débouchés professionnels. L'un d'eux nous dit ainsi :

« Le cadrage régional nous recommande de veiller à dégonfler un petit peu les orientations en STMG au profit de STI2D, STL, STHR, hôtellerie-restauration, STRA, pour se diriger vers des voies technologiques qui offrent a priori des bonnes conditions d'insertion professionnelle » - Extrait d'entretien avec le chef d'établissement, Lycée n°4.

La tension entre les deux logiques est d'autant plus forte lorsque les élèves sont issus des fractions les plus fragilisées des classes populaires et qu'ils paraissent en décalage avec les

²³ Extraits d'entretien réalisé avec le chef d'établissement, Lycée n°1

attentes scolaires. L'enjeu du débouché et, au fond, de l'insertion professionnelle, prime alors sur celui des aspirations.

L'introduction de Parcoursup a en définitive eu pour effets de démultiplier les supports et les acteurs impliqués en matière d'orientation. La réforme ORE a ainsi entraîné un phénomène de « sur-intermédiation » dans l'accompagnement. À défaut de pouvoir assurer une personnalisation universelle de l'accompagnement, les établissements cherchent à offrir le même niveau de service à toutes de manière à pouvoir disposer au minimum du même niveau d'informations et de conseil que celles/ceux qui peuvent s'offrir les services d'un coach (Oller, 2020). Cependant, comme nous le verrons infra, faute de temps et de formation, les professeurs principaux renvoient souvent les élèves à leurs propres questions ou aux outils numériques pour développer leurs aspirations ou affiner leurs connaissances sur les filières d'enseignement.

3.2. La fabrique des aspirations renvoyée à l'utilisation des plateformes

Parmi les professeurs principaux rencontrés dans le cadre de l'enquête, peu ont fait valoir une conception de l'orientation guidée par la question des opportunités professionnelles. De leur point de vue, l'accompagnement à l'orientation vise majoritairement à « rendre autonome » les élèves et qu'ils puissent tous obtenir « une orientation choisie ». Au cours de nos observations en classes et dans les supports qui nous ont été transmis il apparaît que la construction d'un choix éclairé s'appuie surtout sur la diffusion d'informations sur le fonctionnement de Parcoursup (comme procédure et plateforme) et sur des activités ciblées de découverte des formations post-bac ou de connaissances de soi via le site de l'Onisep, d'Oriane ou d'Article 1 comme l'illustrent les propos des PP :

« Je leur ai demandé de se mettre en groupe et de faire une recherche, de choisir deux diplômes de leur choix, et de faire une recherche documentaire sur l'Onisep et d'autres sources fiables, et ça, ça marche bien. [...] Ils vont devoir présenter en groupe, donc devant toute la classe, sous la forme d'un diaporama. » PP, Économie-gestion, Lycée n°1

« Moi je fais souvent le test qui est proposé par l'Onisep, alors que je le trouve... pas très pertinent. En fait ce n'est pas le résultat qui m'intéresse, c'est les questions : Est-ce que vous aimez plutôt travailler dehors ou être dans un bureau ? Est-ce que vous voyez diriger une équipe ? (...) Moi je fais un premier travail autour de la personnalité ». PP, Sciences économiques et sociales, Lycée n°1

« On a quelques ressources, au niveau de l'orientation, et bien sûr l'accompagnement de plus en plus personnalisé, avec cette partie un petit peu connaissance de soi. (...) Donc c'est quoi mes qualités, qu'est-ce que j'aime faire, mes valeurs aussi... c'est à eux par la suite de s'emparer de ces outils, de réfléchir en classe mais aussi à la maison... Des questionnaires, pas mal de questionnaires aussi, voilà, pour essayer de s'interroger un petit peu, voilà. Je leur dis : vous pouvez à la maison, mais on l'a pas fait en classe, les questionnaires, vraiment, type orientation, sur Oriane ». PP, Documentation, Lycée n°2

Les élèves sont par exemple amenés à remplir en classe les colonnes d'un tableau qui renvoient à l'intitulé de la filière, l'établissement, les prérequis, le nombre de places et le taux de sélection. Ce choix d'activités se justifie pour une enseignante car « nos élèves, ils n'y connaissent rien.

Ils ne connaissent pas du tout le système universitaire. Ils ne savent pas ce que c'est qu'un BTS, la fac, une prépa... »²⁴.

Si c'est bien l'élargissement des horizons des élèves qui est visé à travers la découverte des formations, il s'inscrit néanmoins dans un champ des possibles limité par les données récoltées sur les formations d'une part, les résultats de l'élève d'autre part. « L'objectif c'est qu'ils fassent eux-mêmes un petit retour réflexif sur leur niveau, de leur dossier, comparé au niveau de sélection du truc : s'il y a 10 % de taux d'accès et que je suis entre 8 et 9 de moyenne, bah très probablement je ne l'aurai pas. Très probablement. »²⁵ L'usage de la plateforme Parcoursup et du site de l'Onisep semble dès lors renvoyer à l'intention que les élèves développent leur « sens des limites » (Bourdieu, 1979, p. 549).

Que ce soit parce qu'ils se considèrent avant tout comme des professeurs d'une discipline et non comme des professionnels de l'orientation, ou parce qu'ils ne sont objectivement pas suffisamment formés sur cet aspect de leur travail, ou encore parce qu'ils manquent de temps pour mener leur mission d'accompagnement à l'orientation²⁶, les professeurs principaux s'appuient sur les supports fournis par l'institution pour construire leurs séances²⁷. Ils mobilisent par conséquent le registre adaptatif et expressif au cœur de la procédure Parcoursup, sans parvenir toutefois à trouver les supports adaptés ni développer les gestes professionnels pertinents pour permettre aux élèves de développer leurs compétences réflexives, comme en témoigne cet extrait de carnet de terrain.

Extrait du carnet de terrain- Séance d'accompagnement personnalisé du 17 février 2022 menée par un professeur de spécialité mathématiques.

L'enseignant accueille les élèves et commence à projeter au tableau la progression des étapes sur Parcoursup et commente « Ça va très vite, ne perdez pas de temps ! Soyez efficace et continuez à travailler sur vos projets de formation motivés ».

L'enseignant distribue deux supports :

Le premier est une fiche d'aide à la rédaction du projet de formation motivé qui s'appuie sur le site Parcoursup. Il revient sur les étapes : 1. Se connaître 2. Connaître la formation 3. Connaître son projet d'orientation 4. La rédaction. Pour chacune de ces étapes, l'enseignant suggère d'utiliser d'autres outils tels que le questionnaire « Je fais le point » de l'Onisep pour l'étape 1, les fiches de formation fournies par Parcoursup et le site Terminales 2021-2022 pour l'étape 2.

Le second support est une fiche avec des rubriques censées les aider à préparer leur lettre de motivation. La première rubrique vise à « faire le bilan de vos points forts au lycée : n'oubliez pas vos différentes implications dans la vie du lycée ! ». La seconde vise à « faire le bilan de toutes les activités extrascolaires sans exceptions : ne vous limitez pas ! ». La troisième rubrique « Des aptitudes personnelles qui pourraient être valorisées ». Dans une deuxième section intitulée « Recherches sur

²⁴ Extrait d'entretien avec un professeur principal et d'histoire-géographie, Terminale générale, Lycée n°4.

²⁵ Extrait d'entretien avec un professeur principal et de SES, Lycée n°4

²⁶ Sur les 25 PP rencontrés au cours de l'enquête, toutes filières confondues, 17 font part de leur manque formation et du caractère difficile de l'accompagnement à l'orientation.

²⁷ Supports Eduscol et brochures Parcoursup

les filières », deux rubriques concernent la liste des formations consultées aux séances précédentes auxquelles les élèves doivent faire correspondre des attendus. L'autre rubrique concerne les journées portes ouvertes et les salons d'orientation.

L'enseignant invite les élèves à avancer dans la rédaction de leur projet de formation motivé... et ajoute juste après que les élèves ont commencé « vous pouvez demander à vos camarades ce qu'ils pensent de vous pour remplir la partie "se connaître" ».

Au cours de l'atelier les élèves rencontrent des difficultés à remplir la fiche transmise. Certaines élèves disent qu'elles n'ont aucun point fort, qu'elles ne font rien au lycée, qu'elles ont de mauvais résultats, et n'ont pas d'activités extra scolaires. Quand je leur demande si elles ne peuvent pas valoriser certaines qualités, elles ne voient pas quoi. Les élèves situés sur une table au centre de la classe se mettent à se dire ce qu'ils pensent de l'un.e de l'autre sur le ton de la blague. À la fin de la séance, les élèves ont rempli la liste de formations visées et les prérequis demandés mais très peu d'entre eux ont réussi à remplir la rubrique « Se connaître ». En partant, l'enseignant me dit qu'il aurait dû insister sur le dialogue entre pairs pour remplir la rubrique « se connaître ».

Pour les élèves les plus « paumés », c'est-à-dire ceux qui ne savent pas quoi faire après le baccalauréat au cours du second trimestre, les enseignants leur conseillent de passer chez eux –ou en classe si les PP disposent d'heures spécifiques et régulières dédiées à l'orientation- les tests de personnalités accessibles sur les sites Onisep et/ou Oriane. « C'est intéressant qu'un élève fasse ces démarches là parce que c'est un premier pas vers une réflexion personnelle. Cela dit, c'est intéressant qu'ils réfléchissent mais je ne suis pas sûr que ça donne de façon carrée ce qui convient vraiment à l'élève, je ne sais pas... »²⁸ Les élèves sont confrontés au travail complexe d'élaboration de stratégies qui tiennent compte à la fois de leurs aspirations et goûts et des données disponibles sur les formations visées.

Considérant que la procédure Parcoursup brusque les élèves dans l'élaboration de leurs choix, et reconnaissant l'anxiété qu'elle génère chez eux, du fait qu'elle se télescope avec les épreuves de spécialités du baccalauréat, les professeurs principaux développent des pratiques qui consistent à assurer, au maximum, un accès pour leurs élèves aux études supérieures.

3.3. Pour une sécurisation des parcours des élèves

L'utilisation des plateformes numériques en matière d'orientation renvoie moins à l'adhésion des professeurs principaux aux discours et aux logiques « gestionnaires » à l'œuvre dans la procédure Parcoursup qu'à l'utilisation pragmatique de supports sur lesquels les élèves peuvent commencer à définir leur projet d'orientation. Ce pragmatisme enseignant se manifeste différemment selon les cas. Dans celui des nouveaux enseignants chargés de la mission de « co-professeur principal », bien souvent stressés à l'idée d'animer des séances d'orientation pour lesquelles ils ne se sentent pas légitimes, les plateformes sont perçues comme des sources utiles de contenus. Les professeurs principaux ayant accumulé de l'expérience, eux, ont fréquemment identifié les sites qu'ils jugent les plus pertinents, ainsi que les informations qu'ils estiment les plus importantes à donner.

²⁸ Extrait d'entretien avec un professeur principal et de mathématiques, Lycée n°3

Dans les deux cas en revanche, et indépendamment de la filière dans laquelle ils effectuent leurs missions, les professeurs principaux font preuve d'un regard critique sur l'orientation et sur l'affectation des élèves dans les établissements du supérieur. Du point de vue de ceux qui exercent dans des établissements périphériques, une limite importante du système actuel réside dans le poids inégalitaire qu'exerce le facteur géographique dans les chances des élèves et dans l'issue de la procédure d'affectation. Les professeurs principaux soulignent également le caractère opaque des critères de sélection à l'université. Si certains d'entre eux font encore valoir les critères académiques dans l'évaluation de la faisabilité des projets des élèves, notamment pour les filières sélectives, beaucoup relativisent toutefois la valeur prédictive des résultats scolaires et des jugements professoraux :

« On ne travaille pas suffisamment avec eux pour savoir exactement ce qu'ils sont capables de faire en termes d'autonomie, en termes de ce qui les intéresse (...) c'est très difficile quand quelqu'un passe le Bac au moment où il passe le Bac de savoir ce qu'il fera dans cinq ans et encore moins ce qu'il fera dans dix ans » Extrait d'entretien avec un PP, professeur de mathématique, Lycée n°3

« Il arrive qu'on ait des élèves à qui on a dit : mais tu sais, tu risques de ne pas y arriver, et puis au final c'est... C'est vraiment ce qu'ils ont envie de faire et ils s'en sortent. Parce que c'est... voilà, ils ont trouvé quelque chose dans lequel ils se retrouvent. » Extrait d'entretien avec un PP, professeur de STS, Lycée n°1

Le scepticisme que nourrissent les professeurs principaux à l'égard de la procédure Parcoursup, ainsi que leur lucidité concernant le bricolage voire l'arbitraire des moyens investis dans l'accompagnement des élèves, ce à quoi se conjugue en outre leur objectivation de l'ampleur de leur responsabilité dans la procédure, contribuent sans doute à ce qu'ils soutiennent massivement les projets des élèves dans leur appréciation générale sur la « fiche avenir ».

« Dans mes souvenirs, je crois qu'on n'a mis que des avis favorables parce que bah en fait, on estimait qu'on ne pouvait pas prendre la responsabilité de l'avenir des élèves à ce point en mettant un avis défavorable. Non, pour moi c'est un peu inimaginable. » Extrait d'entretien avec PP, gestion administration, Lycée n°1

Ce que visent finalement les professeurs principaux c'est que leurs élèves réussissent et obtiennent leur place dans une filière d'enseignement supérieur. Cette intention se traduit par différentes pratiques relevées dans les entretiens ou observées en classe. Les professeurs principaux veillent en effet, a minima, à ce que les élèves aient bien saisi un maximum de vœux sur Parcoursup. Au-delà du nombre, ils vérifient que les élèves ont bien intégré à leur liste de vœux, des demandes pour intégrer des filières non sélectives, dans des universités situées en dehors de Paris et qu'ils aient bien élaboré plusieurs plans afin de maximiser leurs chances d'intégrer l'enseignement supérieur. Ils soutiennent également les élèves dans l'élaboration de leur « projet de formation motivé » en leur fournissant des guides d'écriture qui comportent la méthodologie pour structurer la lettre, des exemples d'accroches, des listes d'adjectifs, de verbes et de noms ou encore en les relisant y compris sur leur temps libre.

« La plateforme ferme le mardi 29 mars à 23h59 ce qui signifie que vos vœux sont effectués. Je vérifierai ce weekend. Après, il faut s'intéresser au « projet de formation motivé ». Si vous me les envoyez le 6 avril je n'aurais pas le temps de les relire » Extrait d'un compte-rendu d'observation, séance d'accompagnement personnalisé, Lycée n°4

À travers leur positionnement et le type d'accompagnement qu'ils délivrent, les professeurs principaux investissent leur rôle auprès des élèves de Terminale comme des « coachs » d'un nouveau genre : les coachs d'un service public de l'orientation qui, tout en conservant son caractère universel, se distingue aussi par sa fonction de « filet de sécurité », caractéristique d'un « modèle social libéral-méritocratique » (Carbonnier & Palier, 2022, p. 132-139).

Conclusion

Cet article visait à étudier les pratiques contemporaines d'accompagnement à l'orientation post-baccalauréat en prenant en compte le phénomène récent de plateformes de l'orientation, et en faisant l'hypothèse que ce phénomène contribue au développement, dans le champ scolaire, d'une socialisation aux règles du marché. L'article fournit ainsi une description fine des médiations numériques et humaines qui se jouent en classe de terminale autour des questions d'orientation.

Il s'agissait en premier lieu de resituer le phénomène de plateformes de l'orientation dans le contexte de généralisation du principe de sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur, et à développer une analyse en termes d'appariement plutôt que d'ajustement classique entre offre et demande. Dans le cas des processus d'appariement, les questions de production, de circulation et de traitement d'informations personnalisées sont des enjeux déterminants. C'est précisément cela qui explique la profusion actuelle des plateformes. Pour autant, tout en étant toutes symptomatiques d'un même mode de régulation par « marché d'appariement », chacune des plateformes (et seules quatre d'entre elles ont été présentées ici) proposent des fonctionnalités et des messages différents permettant de considérer le type de canalisations des parcours scolaires et professionnels qu'elles induisent.

Envisagées par les enseignants comme des supports pour préparer des séances d'accompagnement à l'orientation ou pour aider les élèves à développer leurs compétences réflexives, les plateformes sont moins mobilisées en raison d'une adhésion aux messages ou aux logiques dont elles sont porteuses, qu'en raison des conditions difficiles dans lesquelles l'accompagnement est mis en œuvre. Si la tension entre logique expressive et adaptative se retrouve bien dans les discours et conceptions de l'orientation des chefs d'établissements et des professeurs principaux des quatre lycées enquêtés, les observations en séances montrent que les pratiques des professeurs principaux attestent, en définitive, d'un pragmatisme qui consiste à ce que leurs élèves aient un de leurs vœux satisfait, quitte parfois à discuter de la pertinence des critères académiques ou professionnels pour préjuger de la réussite d'un élève. Mais, de ce fait, les élèves se trouvent peu outillés et accompagnés pour faire face à la coexistence actuelle de l'appel au réalisme d'un côté et de la valorisation de la connaissance de soi et de ses aspirations de l'autre.

Que ce soit par pragmatisme ou par intention délibérée, le fait que la logique adaptative s'avère prioritaire dans l'accompagnement proposé aux élèves d'établissements périphériques participe à renforcer les inégalités scolaires. S'il y a bien lieu de parler de socialisation aux règles du marché pour ces élèves, l'examen de ses effets sur les décisions et à plus long terme sur les parcours des élèves reste encore largement à faire.

Bibliographie

- Arsène, S. & Mabi, C. (2021). L'action publique au prisme de la gouvernamentalité numérique. *Réseaux*, 225, 9-22. <https://doi.org/10.3917/res.225.0009>
- Beaud S. (2002) *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*. La découverte.
- Bodin, R., & Orange, S. (2013). *L'université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*. Croquant.
- Bourdieu, P. (1979). *La Distinction*. Minuit.
- Bourdieu, P. (2015). *Sociologie générale vol.1: Cours au Collège de France 1981-1983*. Seuil.
- Bullich, V. (2018). La « plateformisation » de la formation. *Distances et médiations des savoirs. Distance and Mediation of Knowledge*, 21. <https://doi.org/10.4000/dms.2096>
- Bullich, V. (2021). La « plateformisation » comme déploiement d'une logique organisatrice : propositions théoriques et éléments de méthode. *Effeillage*, 10, 30-34. <https://doi.org/10.3917/eff.010.0030>
- Carbonnier, C., Palier, B. (2022). *Les femmes, les jeunes et les enfants d'abord. Investissement social et économie de la qualité*. Presses universitaires de France.
- Carpentier, V., & Courtois, A. (2022). Public good in French universities: Principles and practice of the 'republican' model. *Compare: A Journal of Comparative and International Education*, 52, 1-18. <https://doi.org/10.1080/03057925.2020.1722943>
- Clark B. (1960). The "cooling-out" function in higher education, *American Journal of Sociology*, 65, 569-576.
- Darmon, M. (2016). *La socialisation : domaines et approches*. Armand Colin.
- Dubet, F., Duru-Bellat, M., & Vérétoit, A. (2010). *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*. Seuil.
- Duru-Bellat, M. (2019). *Le mérite contre la justice*. Presses de Sciences Po.
- Faure-Muntian, V. & Fasquelle, D. (2020). *Rapport d'information sur les plateformes numériques*. Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.
- Frouillou, L., Pin, C., & Van Zanten, A. (2019). Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes. *Sociologie*, 10, 209-215. <https://doi.org/10.3917/socio.102.0209>
- Frouillou, L., Pin, C., & van Zanten, A. (2020). Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ?. *L'Année sociologique*, 70, 337-363. <https://doi.org/10.3917/anso.202.0337>

Giret, J.-F., Belghith, F. & Tenret, E. (2022). « Introduction : La transition lycée-enseignement supérieur à l'aune de Parcoursup », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 51, <https://doi.org/10.4000/osp.15439>

Gueguen, H., & Jeanpierre, L. (2022). *La perspective du possible : Comment penser ce qui peut nous arriver, et ce que nous pouvons faire*. La Découverte.

Laval, C., Vergne, F., Clément, P., & Dreux, G. (2012). *La nouvelle école capitaliste*. La Découverte.

Manifet, C. (2016). Du problème de l'échec en licence à celui de la régulation de la demande sociale dans l'enseignement supérieur. Réflexion sur les enjeux institutionnels des universités en France. *Politiques et management public*, 33, 233-258.

Oller, A.-C. (2020). *Le coaching scolaire, un marché de la réalisation de soi*. Presses universitaires de France.

Powell, W. V. (1990). Neither market nor hierarchy : networks forms of organization. *Research in organizational behavior*, 12, 295-336.

Simioni, M. & Steiner, P. (2022). *Comment ça matche : Une sociologie de l'appariement*. Presses de Sciences Po.

Tenret, E. (2011). *L'école et la méritocratie. Représentations sociales et socialisation scolaire*. Presses universitaires de France.

van Zanten A. (2015). Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : Quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ?. *Regards croisés sur l'économie*, 16, 80-92.

van Zanten, A. (2016). La fabrication familiale et scolaire des élites et les voies de mobilité ascendante en France. *L'Année sociologique*, 66, 81-114. <https://doi.org/10.3917/anso.161.0081>

van Zanten, A. (2017), « Sociologie de l'éducation ». In van Zanten, A., & Rayou, P., *Dictionnaire de l'éducation*. Presses universitaires de France.

van Zanten, A. (2019). Neo-liberal influences in a 'conservative' regime: the role of institutions, family strategies, and market devices in transition to higher education in France. *Comparative Education*, 55, 347-366. <https://doi.org/10.1080/03050068.2019.1619330>